ANOM, Etat Civil, Résultats

Réunion SAINT-JOSEPH 1875

		1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	11110113333343
		100 ~	10 0 0	
7.	Apiquel de parents inconnes non mane; laboureur domicilié à Saint Touph, est décèdé en la dement Bordet fels, sin	100	Hairie des Gaint Joseph,	
	labourcur domicilie à Saint Foreph, est déce de en		Mairie de Saint Foseph,	
North Control	la demeure du siever Vincent Bordet fils, sin		I'an mil huit cent soisante quing, le danze Times	
	en ce quarter, ainsi gies nous nous en sommes.		à ongre heures die matin, par devant nous Monting	
	assure et avous délibre le permis d'inhumer De	alany alany	19 Michery attains an Maire de la commune de	
	quai, noces avens duess le présent acte qui a ité	Décès de	Saint Hoseph, remplissant par suite de la demission	
<u> </u>	transcrit sur trois registres et avous signi ce que	angou	du litulate les fonctions d'officier de l'état cint	HINKA
	les comparaus out déclare me tatoir faire de		sout comparies en la dalle de la managles seun	
	ce interpelles, suisant la loi, lectures faites		Toseph Cerro, agé de quarante quatre aus et	HIIIH A
	Le Maire adjour	Harry M. X.	alphouse Oromas, age de heute deun aus,	1-11-1
2		1 W. /	aprile du definit, touts deux cultirateurs domicilies	
10,55	He de la Riemion Mr Harrey		Ide cette communes, lesquels nous out déclarque	
tation our	Mairie de Saint Joseph.	Jean Pierres	le jour d'hier à der heures du matin le sieur	
Haus vigo	2 Whenil puit cent soin aute accurse to dann Fin	11 . Thinier 1875	Hean Fierre angon agé de soinante trois	2
Eminin	our neures du des par derant nous Montrages D'inchanges		aus, ne en Ofriques de piarents in connus, culti-	
Luin	alfourt au Maire de la comme de de 1		valeur domicile à Saint Joseph, épour ensuends	
d Heliodou	Joans par sulle de la demission de libelaire les toutes		nous de la dames anais Phorbe, agée de soisante	
vreer 1875	a officeer de l'élat evil dont companies en la salle de		deune aux saus profession domicilie des cettes	
	- la marion les sieurs intie. Int-		commune, est décédé en las maison du dieur	
	were wie er Joseph Jayet, age de Afrabile der ain trund		Fran Baptiste Rapeter, sine an lieu dit Goyares; ann	
	cultivateurs domicules des colles comme		que nous noces lu sommes asseréet avois délinés	
	nous out presented un entant true in 1 11.		Cepermis d'inhumer, De quai nous avons drossé	H
	issues all tequiene makinger de seem to the day		depresent acte qui a ité transcrit sur trais registions	
	Benard, ale de ringt eifig aus cultirateur et dela		et avous signé ce que les comparans out déclaire	
	name grane the saf Citry age de mind trais	(nee savoet faire de ce interpelles, suivant la lai	
	were sains profession laced deen drawith this		lecture flite. Le Maire avjour	
	cepe commune et noves out d'el	ALL N. Charles	May the	
	le ding Tévier courant, à dispheures du sain		More Parting	